

Compte rendu du Conseil d'Administration extraordinaire du 16 février 2018

Membres présents : 16

Le quorum est atteint.

Membres de droit :

Mme GUICQUERO, principale- Mme VINCE, CPE.

Elèves délégués : Sarah HOUEL, 303 – David FAILLAUFAIX, 405.

Parents délégués : Mme SMADJA, Mme CALVAYRAC, Mme GUILLIOT, M. COUSAERT, Mme MALONGA.

Professeurs : Mme CROZES, Mme CHEVALLIER-CURT, Mme GALLO, Mme ITIER, Mme CROZES, Mme CHODKIEWICZ.

Membres consultatifs : Mme BADOUIX

Membres excusés : M. ESPADA, Mme BOUSSIK, Mme BAUMANN

La séance est ouverte à 8h30

Secrétaire de séance : Mme VINCE

Présidente du Conseil : Mme GUICQUERO

Point1 : Vote pour le compte rendu du CA du 12/02/2018

Rectificatif concernant un participant : M. Genty à la place de M. Cartal

Vote : Approuvez-vous le CR du CA du 12/02/2018 ?

Pour : 15

Abst : 0

Contre : 0

Point 2 : TRMD rentrée 2018

Explication du TRMD :

Pour chaque niveau, sur les trois premières lignes, apparaissent le nombre de classes (**Divisions**), le nombre attendu d'élèves (**Effectif prévu par la DSDEN = 652 élèves**) puis l'effectif moyen prévu par division (**effectif/div**). Ainsi, pour le niveau 6^{ème}, nous proposons d'ouvrir 6 classes pour les 165 élèves attendus, ce qui donnera 27.5 élèves en moyenne par classe. En ce qui concerne l'effectif total attendu, nous accueillerons 652 élèves à la rentrée prochaine contre 670 cette année. Nous perdons une division puisque le nombre d'élèves accueillis au collège est en diminution (24 divisions l'an prochain contre 25 cette année).

Au dessous apparaissent 4 colonnes :

- la colonne « H élèves » correspond à l'horaire réglementaire légal qui doit être donné aux élèves par discipline.
- la colonne « H profs » renseigne sur l'horaire effectivement accordé au collège aux professeurs par matière. Comme vous pouvez vous en apercevoir, l'horaire minimum est appliqué dans l'ensemble des niveaux. Les heures supplémentaires données qui apparaissent en rouge dans le tableau permettront aux enseignants de prendre en charge les élèves en demi-groupe

(en maths et en français sur tous les niveaux) (en anglais, espagnol et allemand en 4^{ème} et en anglais et espagnol en 3^{ème}) (en SVT en 6^{ème} et en physique et technologie en 4^{ème}). Les heures qui apparaissent en vert correspondent à la réouverture du groupe bi langue en 6^{ème} et de l'option europe sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

- Les élèves de 6^{ème} pourront aller à la piscine grâce aux 2 heures dégagées de la DGH (2h qui seront prises dans les 4H de la ligne « reste » tout en bas du tableau), ces 2h seront transformées en HSE et les enseignants seront rémunérés en fonction des heures effectuées.
- la colonne « AP » concerne les heures attribuées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- La 1^{ère} colonne « total » correspond au nombre d'heures par discipline et par niveau.

En additionnant toutes les heures d'enseignement par niveau, on obtient la colonne « **Total** » qui donne le volume des heures à assurer devant élèves soit **705** heures. A ces heures, il faut ajouter les heures statutaires Ces heures statutaires font parties de la dotation et sont comptabilisées dans le total **DGH**. (heures de labo et d'Unss ce qui nous fait un total de **721H**).

En ce qui concerne la colonne Professeurs, les enseignants à temps pleins doivent effectuer 18h00 de cours hebdomadaires (ou 20h00 pour les professeurs d'EPS et 15 heures pour les professeurs agrégés, 17 heures en EPS) ; les temps partiels se répartissent entre 13h et 16h00. Au total nos professeurs couvrent **614** heures et 30 minutes (Total apport) sur les 721 heures à effectuer.

Il reste donc 106 heures 30 minutes à couvrir : elles seront pour partie effectuées par nos professeurs sous forme d'heures supplémentaires années (« HSA ») et, pour le reste, par des professeurs extérieurs au collège qui viendront effectuer une partie de leur service au collège André Maurois (colonne « BMP », Bloc de Moyens Provisoires)

Le volume de la DGH 2018/2019 demeure fondé sur les mêmes principes que l'année précédente. Elle est calculée à partir :

- des **effectifs prévus par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)** (652 élèves prévus soit une baisse par rapport à cette année ce qui entraîne une suppression d'une division : 24 au lieu de 25)
- des seuils théoriques d'ouverture de classes : ces seuils de calcul sont de 30 élèves par classe.

Compte tenu de ces éléments, une **dotation de 725 heures** et **9.5 IMP** nous a été attribuée avec obligation d'assurer **au moins 51 heures supplémentaires années (HSA)** et **au maximum 674 heures postes (HP)**.

Notre rapport heures par élève (H/E) est de 1.111.

Une fois la structure établie, il reste à répartir les heures par disciplines. Cette répartition est largement tributaire du volant d'heures supplémentaires imposées et du nombre que les professeurs acceptent d'effectuer dans chaque matière.

Outre le respect de ce quota, les principes qui ont guidé la répartition proposée sont les suivants :

- respect de l'horaire minimum réglementaire par matière et par classe.
- attribution de 2 HSA qui seront transformées en HSE en EPS en 6^{ème} pour pouvoir encadrer les élèves non nageurs et valider la compétence « savoir nager » dans le livret de compétences.

- Attribution d'heures pour mettre en place des groupes à effectif réduit dans certaines disciplines (on verra ces choix de groupe quand on décryptera le tableau)
- Respect du nombre d'heures statutaires
- Réouverture de la classe bi langue et de l'option europe
- Option latin

Moyennant quoi, nous respectons l'obligation d'assurer **au moins 51 heures supplémentaires années (HSA)** puisque nous en utilisons **51 heures et 30 minutes**.

Vote : Approuvez la répartition de la DGH proposée par le Chef d'établissement ? :

Pour : 3

Abst : 1

Contre 11

Secrétaire de séance : Mme Vince

Présidente du CA : Mme Guicquéro

